

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC JEUDI, 17 NOVEMBRE, 1859

No. 31

LA CONVENTION NATIONALE.

Voici les résolutions adoptées à la Convention nationale. Assurement qu'aucune personne de bons sens ne pourra nier l'esprit de modération et surtout la vérité quelles contiennent :

"1. Résolu : Que l'union législative actuelle entre le Haut et le Bas-Canada n'a pas réalisé les espérances de ces promoteurs, a produit une lourde dette publique de pesantes taxes, de grands abus politiques et un mécontentement général dans tout le Haut-Canada ; et c'est la conviction même de cette assemblée qu'à cause de l'antagonisme naissant des différences d'origine, des intérêts locaux et d'autres causes, que l'union ne peut plus continuer d'exister dans sa forme actuelle avantageusement pour le peuple.

"2. Résolu : Que quelque désirable qu'il soit, tant que durera l'union actuelle, que la législation locale ne soit pas imposée à l'une des provinces contre le gré de la majorité de ses représentants, cependant cette assemblée est d'opinion que le plan de gouvernement connu sous le nom de la "double majorité" ne serait pas un remède permanent aux maux existants.

"3. Résolu : Que, quelque nécessaire qu'il soit de mettre des contrôles constitutionnels rigides au pouvoir de la législature et de l'exécutif en ce qui a rapport à l'emprunt et à la dépense de l'argent et à d'autres objets dans tout changement au système constitutionnel actuel, pour que celui-ci puisse satisfaire, cependant ces contrôles ne suffiraient pas seuls à remédier aux maux qui pèsent maintenant sur le pays.

"4. Résolu : Que, sans entrer dans la discussion des autres objections, cette assemblée est d'opinion que le délai qu'en traînerait l'assentiment des provinces inférieures à une union fédérale de toutes les colonies britanniques nord américaines, doit placer cette mesure en dehors de tout examen comme remède aux maux présents.

"5. Résolu : Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux actuels du gouvernement du Canada, se trouve dans la création de deux ou plusieurs gouvernements locaux, ayant le contrôle de toutes les matières d'un caractère local et sectionnaire, et d'un gouvernement général qui dirigerait toutes les choses nécessairement communes aux deux provinces.

"6. Résolu : Que, bien que les détails

des changements, proposés dans la dernière résolution, soient nécessairement le sujet d'arrangements futurs, cependant cette assemblée croit qu'il lui est impératif de déclarer qu'aucun gouvernement général ne satisferait le peuple du Haut-Canada qui n'aurait pas pour base la représentation appuyée sur le nombre."

COLONISATION.

Les journaux français de la province publient, actuellement, les règlements d'une société dont le but est de venir en aide aux nouveaux colons. Le but de cette société, est, sans doute, excellent, mais nous doutons qu'il puisse être atteint. Le gouvernement seul est en état de faire ce que se propose d'accomplir des particuliers. L'appel fait par les promoteurs prouve combien peu le ministère Cartier encourage l'agriculture, puisque des particuliers sont obligés de faire l'ouvrage du gouvernement.

Voici ceux des règlements qui concernent plus spécialement les colons :

ARTICLE I.—Le but de "l'Association de Secours" est, au moyen d'une organisation régulière et permanente, de venir en aide aux personnes qui s'établissent sur des terres nouvelles, afin d'accroître le développement de la richesse nationale par la prise de possession du sol, et donner aux familles qui s'y dévouent un encouragement propre à les aider à faire l'acquisition d'un patrimoine : d'inculper par cet acte de bienfaisance, l'esprit de charité mutuelle, l'estime des hommes entre eux, et la pratique de tout ce que la confraternité, la philanthropie et le lien national prescrivent aux enfants d'une même patrie.

ARTICLE V.—La contribution annuelle sera pour les cultivateurs, d'un minot de grain ou plus, suivant le zèle charitable des personnes intéressées aux besoins des pauvres, payable dans le mois de janvier chaque année. Quant aux associés qui ne récoltent point, il seront tenus de verser dans la caisse de l'Association une valeur d'environ un sou par semaine, soit 2 che lins par année, payables aussi à la même époque.

ARTICLE VI.—L'œuvre dont "Association" aura à s'occuper sera de distribuer à propos, parmi les colons établis sur des terres nouvelles, des grains de semence, le printemps, afin de les aider à sortir des embarras dont est semée la route du défricheur durant les premières années et de

promouvoir, par là la cause de la colonisation.

ARTICLE VII.—La durée de l'aide accordée à chaque colon ne devra pas se prolonger au-delà de quatre années; encore sera-t-il nécessaire de bien considérer l'état du colon pour s'assurer s'il a ou non impérieusement besoin d'une telle aide et si l'amour du travail du colon est en harmonie avec les sacrifices que s'impose "l'Association" pour l'aider à s'établir.

ARTICLE XI.—Il est formellement arrêté que l'aide accordée aux colons ne s'étendra qu'à ceux qui tiennent feu et lieu sur leurs lots respectifs.

L'HIVER.

Le froid nous est venu, cette année, plus vite qu'à l'ordinaire, et, depuis quelques jours, la température fait craindre que la navigation ne soit close sous peu. Or, cette dernière planche de salut pour tant de travailleurs, une fois disparue, que deviendront ceux qui trouvent de l'emploi dans le transbordement ou le chargement des navires? Il ne faut pas se le dissimuler : la misère, déjà, si grande, sera, sous peu, effrayante. Eh! bien, que font ceux qui doivent, sinon la faire disparaître, au moins en adoucir les terribles conséquences? Rien. Nous nous trompons : ils se contentent de dire à ceux qu'ils ont plongés dans la misère : "Prenez patience, dans quelques mois, on commencera le Chemin de fer du Nord. En attendant, faites carême! Car si vous êtes dans la détresse, c'est à cause de vos péchés!

Faites pénitence

Laissez vous crever ;

Nous ferons bombance

Pour mieux vous duper!"

Nous voudrions nous tromper, mais devant l'évidence des faits, il est impossible de nier la vérité. Donc, c'est notre conviction, comme c'est celle de presque tout le monde, que ceux qui ont joué le peuple, avec la question du Chemin de fer du Nord ou autrement, se trouveront, bientôt, dans une impasse des plus difficiles.

A sa dernière séance trimestrielle, la Chambre de Commerce de Québec a adopté la résolution suivante:

Sur motion de monsieur H. J. Noad, secondé par monsieur T. C. Lee, il est résolu :

"Qu'attendu la nomination d'un consul par la France, désir depuis longtemps exprimé de la part de ce pays pour étendre les relations commerciales avec les provinces de l'Amérique Britannique, ce Bureau offre ses services au Consul général, promet tant de lui fournir tous les renseignements propres à aider sa mission."

LE CHEVALIER TACHÉ.

La retraite de monsieur Taché du journalisme a été accueillie différemment par nos confrères; quelques uns ont paru la regretter plus ou moins sincèrement croyons nous, d'autres se sont contentés d'en faire la matière d'un fait divers ordinaire, et d'autres enfin ont profité de cette occasion pour jeter de la boue à la face de ce monsieur.

Il est encore possible que les opinions de monsieur Taché n'ont pas toujours été conformes à celle de ses confrères et que parfois même, elles étaient sévères par rapport au fonds et à la forme. Mais tout cela est-il une condition "sine qua non" pour démeriter la considération et le respect que les hommes de la presse surtout se doivent entre eux ou qu'ils doivent au moins avoir l'air d'entretenir pour la bonne raison qu'ils sont sans cesse exposés aux regards publics. Pour un, nous avons souvent différé d'opinion avec monsieur Taché sans doute, mais nous avons toujours reconnu en lui un bon, franc et digne Canadien-Français, et ce fait ne saurait non plus être nié par tous les gens sensés que les passions de partis n'aveuglent pas jusqu'au point de les rendre "insolents."

Voilà ce que pense du chevalier Taché, notre confrère de Sorel. Nous nous abstiendrons de discuter le mérite de son opinion; mais comme il n'est pas nécessaire de mettre des point sur les i pour que nous comprenions que certaines phrases de l'article sont à notre adresse, nous nous permettrons de dire pourquoi le chevalier Taché a rencontré, souvent, dans la carrière du journalisme non pas "l'insolence" ou la "boue" mais le ridicule et le sarcasme.

Notre confrère se rappelle, sans doute, les odieux articles publiés contre monsieur son frère par la delunte "Patrie" de Montréal. L'indignation fut si grande parmi les honnêtes gens, que le prédecesseur de "L'Ordre" tomba du coup. Quoiqu'il eut trahi le parti démocratique, le rédacteur actuel du "Canadien" attaqué dans sa vie privée, eut les sympathies des hommes de ce parti. Eh! bien, ce que les écrivains de la "Patrie" avaient osé faire à l'auteur du "Canada" reconquis par la France le chevalier Taché, le répéta à notre égard. Seulement, à la basse il joignit la lâcheté: N'osant nous at-

taquer, ainsi, dans le "Courrier du Canada" il nous faisait insulter de concert, avec ses amis, dans des feuilles que le mépris public stigmatise. Avec un tel adversaire le ridicule était la seule arme convenable. Nous nous en sommes servi, sinon avec tout le talent désirable du moins avec mérite.

Maintenant que le chevalier Taché semble cesser de nous faire insulter sous anonyme, nous ne pouvons, afin "d'avoir l'air de le respecter" lui prodiguer des louanges qu'il ne mérite point. Quand lui et ses amis auront retracté non point les "insolences"—nous leur en faisons grâce—mais les calomnies qu'ils ont forgées contre nous, alors nous conviendrons que si J. C. Taché n'a pas toujours été un "bon, franc et digne Canadien-Français," il peut le devenir en réparant le mal qu'il commit ou fit commettre envers un adversaire politique dont le seul tort est d'être, trop honnête pour joindre le parti ministériel actuel.

Nous prions le rédacteur du "Journal de Québec" de vouloir bien se donner la peine de mettre ses lunettes afin de rectifier l'erreur qu'il a commis en attribuant au "Pays" quelques lignes d'un de nos articles; car nous ne voulons point lui faire l'injure, de croire qu'il s'est trompé intentionnellement. Ceci admis, nous refusons ses arguments.

Plusieurs extraits importants qu'il nous a fallu publier, nous obligent à remettre, au prochain numéro, nos propres articles.

Un journal anglais de Montréal, "The Transcript" annonce que seize individus ont fait application pour pendre le condamné Beauregard. Il faut donc que les ministres se soient mis de la partie!

PATATES! PATATES!! PATATES!!

Le conseiller Rousseau informe le public en général et ses amis en particulier, que grâce à ses bons yeux, ayant découvert une goëlette chargée de patates mouillées, il a acheté toute la cargaison. Comme Rossinante est morte, il peut disposer de ces patates à très bon marché.

Les cabaleurs du capitaine Achille Bussière auront le privilège d'un discompte.

Les journalistes français du pays sont priés de reproduire, "gratis", cette annonce.

Dans un compte rendu de l'Assemblée qui a eu lieu à Montréal pour désapprouver l'octroi de \$50,000 voté par la Corporation Montrealaise en faveur du Grand Tronc. "La Guepe" déclare:

Tous ceux qui étaient là ont compris qu'un grand nombre des membres qui

composent le Conseil de ville ne sont que des misérables spéculateurs qui sacrifient à leurs intérêts ceux de la ville entière, et spécialement ceux de leur race;

Les conseillers de ville sont donc, par tout, semblables?

EXTRAITS POUR RIRE.

* * * L'AVOCAT ET LE TÉMOIN. — On raconte une assez singulière histoire concernant un certain avocat qui, voulant intimider et persifler un témoin, recut de ce dernier une verte algarade. La cause était importante, et, pour ne pas la perdre, il fallait que le susdit avocat chercha un moyen quelconque pour impliquer le témoin; il en trouva un sous le rapport de l'âge, et le dialogue suivant s'en suivit:—

L'avocat. — Quel âge avez-vous?

Le témoin. — Soixante et douze ans.

L'avocat. — Je pense alors que votre mémoire n'est point aussi fidèle qu'elle l'était il y a vingt ans, n'est-ce pas?

Le témoin. — Il me semble que oui.

L'avocat. — Citez quelques circonstances remontant à douze ans et dont vous pouvez vous rappeler, nous verrons alors si vous avez bonne mémoire.

Le témoin. — J'en appelle à votre honneur; cette manière de m'interroger me paraît tout-à-fait impertinente.

Le Juge. — Vous ferez mieux de répondre à la question.

L'avocat. — Oui, monsieur, répondez-y.

Le témoin. — Bien, monsieur, puisque vous m'y obligez je répondrai. Vous fîtes vos études il y a douze ans au bureau du juge A... n'est-ce pas?

L'avocat. — Oui.

Le témoin. — Eh bien! monsieur, je me rappelle qu'à cette époque votre père vint me trouver un jour dans mon comptoir et me dit:

"M. D... mon fils doit subir demain son examen, voulez-vous avoir l'obligeance de me prêter quinze piastres pour lui acheter un habillement?" — Je me rappelle aussi, monsieur, que, depuis ce temps-là, il ne m'a jamais remboursé cette somme.

— L'avocat (passablement confus): "C'est suffisant monsieur."

Le témoin. — Je l'espère bien.

* * * Amis, à quoi bon la science, Quand on ne voit que des faquins Primer, malgré leur ignorance? Croyez-moi, brûlons nos bouquins. Pourquoi se fatiguer la tête, Et de cent choses la farcir?... En ce siècle il faut être bête, C'est le moyen de réussir.

Ne pensez pas que le mérite, Que la probité, les vertus... Aux honneurs vous mèneront vite.

Amis, tout cela ne sert plus!
Ramper et faire des courbettes,
Aux affronts savoir s'endurcir,
Tourner comme des girouettes,
C'est le moyen de réussir.

NOUVELLES D'EUROPE.



Le comte Colloredo est mort.

Garibaldi a adressé une proclamation belliqueuse à l'armée centrale d'Italie.

Un soulèvement à Naples était imminent.

Le ministre de la guerre en France a mis plusieurs vaisseaux à la disposition du gouvernement Espagnol, et il a déclaré que l'Empereur appuierait les opérations militaires de l'Espagne contre le Maroc, comme il avait appuyé le Piémont dans la dernière guerre.

On assure que l'empereur Napoléon va bientôt visiter le roi des Belges.

Les avis de Constantinople vont jusqu'au 19 octobre. Quatre chefs de la conspiration ont été condamnés à mort. Ces condamnations ont créé une grande sensation parmi le peuple, et des menaces directes de vengeance sont arrivées mystérieusement jusqu'au palais du Sultan.

La découverte d'une conspiration à Alep y a motivé des arrestations.

On écrit de Turin, en date du 26 octobre que le ministre de la justice a résigné ses fonctions parce que la cour de cassation a été transférée de Turin à Milan.

Les Autrichiens ont évacué cinq cantons du district de Gargano. Partout les habitants en ont témoigné leur contentement.

L'empereur Napoléon a fait parvenir une note au roi de Sardaigne pour l'engager à l'aider à donner suite aux stipulations de Villa Franca.

La France demanderait au roi de Sardaigne que la duchesse de Parme soit appelée à Modène, que Parme soit annexé au Piémont, l'augmentation du territoire de la Toscane et la réhabilitation du grand Duc; et que la confédération projetée et des réformes modérées soient agréées.

La conférence de Zurich s'est réunie de nouveau. Le comte Katoletz représente l'Autriche. On s'attendait à ce que tous les traités seraient signés sous peu de jours.

On assurait que le Congrès européen se réunirait avec l'adhésion de l'Angleterre.

L'Espagne devait commencer ses opérations offensives contre le Maroc vers le 8 du présent mois.

Garibaldi était arrivé à Turin pour avoir une entrevue avec le roi de Sardaigne.

Le comte de Padoue a laissé le ministère de l'intérieur; monsieur Barnault est désigné comme son successeur.

CONSEIL DE VILLE,

4 Novembre 1859.

Monsieur Gourdeau élu par les électeurs du Palais pour les représenter dans le Conseil de ville en remplacement de David Mercier, écuyer, décédé, a prêté les serments requis par la loi et pris son siège.

Présenté une lettre de W. A. Curry, écuyer, secrétaire de la compagnie du gaz avec le compte de la compagnie pour l'éclairage des rues pendant le trimestre expiré le 31 octobre dernier et s'élevant à \$1936. Renvoyée au comité des chemins.

Présenté une lettre de monsieur John Lee qui annonce qu'il est prêt à signer le marché pour fournir de l'eau à la ville pourvu qu'une certaine clause qui s'y trouve soit changée.

Lu la lettre de monsieur Lee, sur quoi Pierre Gauvreau, secondé par monsieur Gingras, a proposé et tous les membres présents, excepté monsieur Burns, votant pour l'affirmative, il a été

Résolu. "Que la proposition de monsieur John Lee contenue dans sa lettre du 4 novembre soit acceptée."

11 novembre 1859.

A l'assemblée hebdomadaire des conseillers municipaux, tenue vendredi dernier, il a été annoncé que des provisions libérales de pain avaient été remises par le chef de police à diverses institutions charitables de cette ville.

Le comité des finances a proposé un rapport au sujet du prolongement et de l'amélioration de l'allée J. B. F. Le comité recommande qu'il soit imposé au quartier Saint-Pierre une taxe jusqu'au montant de £500 et que la balance de £350 soit prise à même le fond général de la cité; néanmoins pour que ce projet de taxe ait force de loi, il faudra le consentement des propriétaires du quartier. Il est probable que cette question sera soumise aux commissaires du havre avec une demande pour un accès convenable à la nouvelle bâtisse de la douane, et pour une rue près des quais parallèle à la rue Saint-Pierre.

—"Le Canadien".

NOUVELLES DIVERSES.

—TRISTE ACCIDENT.— Les nombreux amis de Chs. Levesque, Ecr. Avocat, apprendront sans doute avec le plus profond regret le fatal accident qui lui est arrivé à la fin de la semaine dernière.

Monsieur L. se prit d'un goût subit pour la chasse, et il y allait plusieurs fois dans la journée, lorsque samedi il laissa sa famille en lui disant qu'il allait chasser à quelques milles de chez lui. Sur le soir, un passant le trouva étendu au pied d'un arbre, une main ensanglantée et une blessure près de la tempe: son fusil était à côté

de lui et déchargé. Le jury rendit un verdict de "mort accidentelle."

Le Canada perd en monsieur Levesque un de ses poètes les plus faciles et les plus abondants. Sa muse ne se nourrissait que d'idées douces et légères. La nature était son grand livre, et plus d'un ami de la bonne poésie s'est bercé au charme de ses idylles et de ses pastorales. Son âme avait un fond de tendresse inépuisable; la mort d'une jeune épouse chérie avait donné à son esprit une teinte de mélancolie qu'il laissait volontiers percer dans ses nombreuses pièces de poésie. Dieu l'avait doué comme il traite d'ordinaire ses fils privilégiés: imagination ardente, cœur ouvert, expansion d'âme; il avait tout ce qu'il fallait pour se faire aimer, et bien venir partout où le sort le plaçait. —(Minerve.)

—Il circule une rumeur que le gouvernement vient de compléter l'organisation de la commission du Havre de Québec. On assure que l'honorable Georges Pemberton en est le président, et G. H. Simard, écuyer, M. P. P. John Sharples, écuyer, ont été nommés commissaires. Le président du bureau de commerce et le Maire de Québec, sont aussi Commissaires "ex officio."

—Les électeurs municipaux du quartier Jacque Cartier signent en ce moment une réquisition à monsieur Ed. Lemieux, dont le mandat comme conseiller de ce quartier expire prochainement, l'invitant à se porter de nouveau candidat à la prochaine élection municipale. —(Journal.)

CORRESPONDANCE.

LE GÉNÉRAL CYRILLE BOUCHER.

Vous rappelez-vous du gamin de Paris s'amusant à rendre service aux gens, en vidant leurs goussets et mettant, pour en recevoir le contenu, les siens au-dessous? En politique je ne vois pas un original plus ressemblant que le fameux Cyrille, l'apôtre de la bonne cause, autrefois le Beausoleil qui servait d'arc-en-ciel à la secte évangélique. Si l'on ne savait pas que le Gamin de Paris a été enfanté par une plume française, on serait porté à croire que le général Cyrille a été présenté, en chair et en os sous ce titre. Vous le voyez traversant la rue Notre Dame comme un coupable qui craint le regard des profanes, baissant, comme le Gamin de Paris, les yeux pour prouver sa vertu et son innocence.

Le général Cyrille ne va au théâtre que pour montrer au public les maux que ce théâtre fait naître. Il ne donne la main à Bacchus que pour étudier tous les défauts que ce dieu peut avoir. Croyez le bien: ce n'est que dans ce seul but. Le général Cyrille est grand de cinq pieds et six pouces. C'est la grandeur voulue pour être canonisé par "L'Ordre," et il

lui manque six pouces pour être un grand homme, il est gros et gras, et rappelle le chanoine Don Diégo des Sept péchés capitaux d'Eugène Surr. Seulement, il n'est pas sous la dépendance du docteur Gasterini. Enfin, pour donner une idée complète de Cyrille, c'est Gorenflot lui-même. Il lui manque la soutanelle, mais il l'a déjà portée, c'est un second avantage, et, même, on dit qu'il l'endossera de nouveau. Rodin (Oh ! Rodin ! tu n'a jamais eu un successeur plus consciencieux !

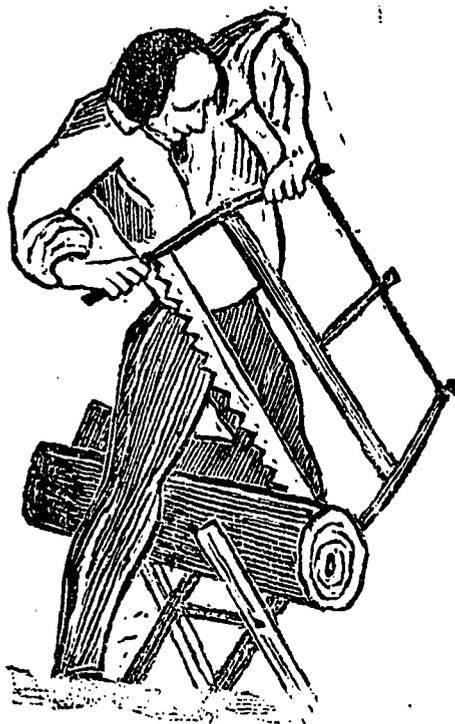
Le général Cyrille a des yeux noirs, perçants comme ceux du vautour, furtifs comme ceux des individus qui les premiers introduisirent les coqs-d'Inde en Europe ! En sa qualité d'Autrichien, Cyrille ne déteste pas la moustache. Il en a une belle, dont les poils hérissés ressemblent à des pointes de porc-épi.

Voilà le portrait du fameux Cyrille que l'on cite, à Montréal, dans toutes les institutions réputées infaillibles comme un modèle en tous genres.

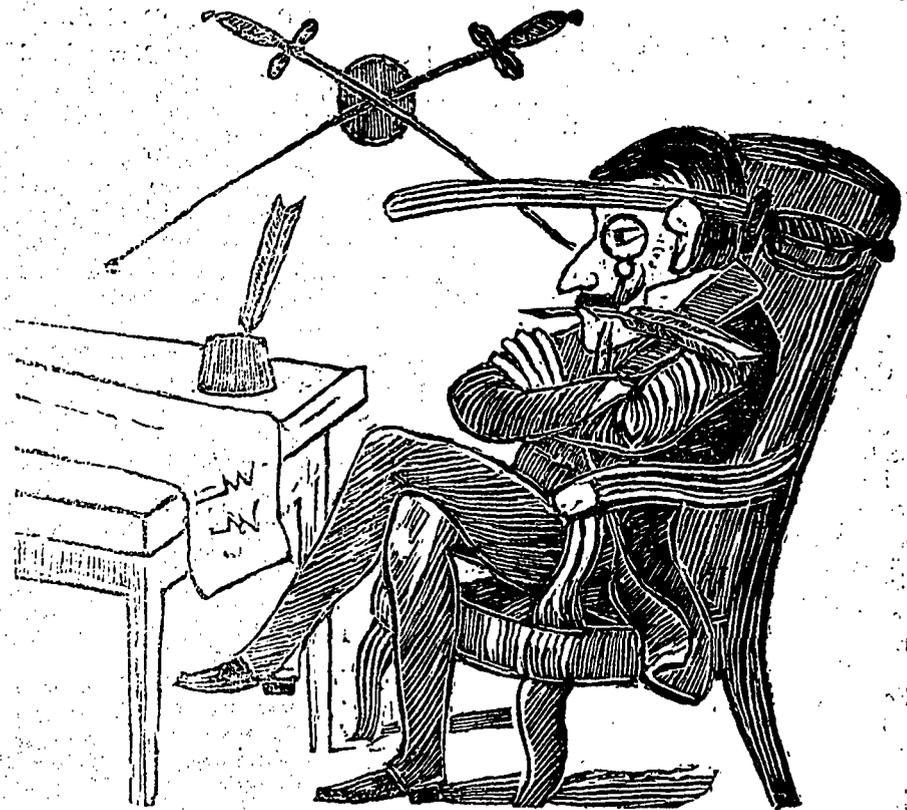
Je me suis constitué biographe, malgré moi. Je ne suis pas peintre, mais je connais assez les couleurs pour différencier le noir d'avec le blanc et pour voir par conséquent que le général Cyrille n'est qu'un Tartuffe en politique.

CAMILLE.

Montréal 8 novembre 1859.



A la veille de se faire réélire maire perpétuel, L. H. Langevin recommence à "scier" les "bûches" qui croient et espèrent en lui.



Le bouffant Achille Bussière, capitaine de milice . . . passive, notaire public et aspirant conseiller de ville songant à la gloire.

Cette dernière caricature nous rappelle que les hommes de profession sont exempts du service militaire et que par conséquent il est passablement ridicule que celui qui passe le testament d'un mourant ait l'épée au côté, surtout quand il est incapable de se servir ni de la plume ni de l'épée. Puisqu'il faut des militaires, ayons une milice proportionnée aux besoins du pays, mais non pas composée d'individus de l'espèce de celui que représente la caricature. On évitera, alors, le ridicule et le gaspillage, car c'est un fait incontestable — est maintenant prouvé que les sommes votées pour l'entretien de la milice actuelle, ont été gaspillées et que si le quart de ces sommes avait été alloué pour faire des chemins à l'usage des nouveaux colons, l'émigration aurait cessé.

ANNONCES.

PERDUE.

MARDI MATIN, depuis la rue du Vieux Pont, jusqu'au Marche de la Basse Ville. Un PORTEFEUILLE en maroquin rouge, contenant la somme de £11 17 6. Celui qui le rapportera au bureau du "Canadien", sera généreusement récompensé.

Quebec, 10 novembre 1859.

Décédé.

Au faubourg Saint-Jean le 4 courant, l'âge de 5 ans et 7 mois, François Xavier cinquième fils de monsieur Louis Fournier dit Larose, maître maçon.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR PARAIT UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prevenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à l'établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES : — Six lignes et dessous, 2s. pour la première insertion, 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR